

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 14 JUIN 2022 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 635, 5^e RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette
Poste no 2 : Harold Mercier, maire-suppléant
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : André Minville

Et :

La greffière adjointe : Nadia Soucy

Est absent :

Le conseiller : Jean-Philippe Poulin

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 04.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2022, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2022.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021 (L.C.V 105.2.2).**

10. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 674 357 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 674 357 \$ POUR LA RÉFECTION DE PONCEAUX ET LA RESTAURATION DU RUISSEAU COPPER.
11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-405 - RÈGLEMENT RELATIF A LA TARIFICATION POUR LES INTERVENTIONS DU SERVICE DE SÉCURITE INCENDIE.
12. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2020-2025 À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
13. CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
14. DEMANDE DE MADAME NATHALIE LAVOIE ET DE MONSIEUR ALAIN ARSENAULT.
15. DON DES ARTICLES DE SPORT ENTREPOSÉS DANS LE BLOC MULTIFONCTIONNEL DE LA 4^E RUE.
16. INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS.
17. SOUMISSION - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - RÉFECTION DES PONCEAUX.
18. SOUMISSION - RÉPARATION DU CHARGEUR SUR ROUES.
19. ANNULATION DE LA RÉOLUTION 22-042 ET TRANSFERT DU DÉPÔT DE GARANTIE.
20. RETENUE SUR CONTRAT. RÉF. : PORTES ET FENÊTRES DU GARAGE MUNICIPAL.
21. AUTORISATION DE PAIEMENT À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON - AUDIT 2021.
22. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE F33709 DE CHRISTIAN L'ITALIEN, ARPENTEUR - RÉF. : DIVISION LOT 5856691 - 5^E RUE.
23. MANDAT À ME LINE DESROSIERS, NOTAIRE. RÉF. : RÉTROCESSION DU PARC NORANDA.
24. OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 629-631, AVENUE DES CURÉS-ALLARD.
25. OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 725, 2E RUE.
26. OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 620, RUE DES PINS
27. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
28. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
29. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUNIARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le
retrait des points suivants :

13. CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS.

15. DON DES ARTICLES DE SPORT ENTREPOSÉS DANS LE
BLOC MULTIFONCTIONNEL DE LA 4^E RUE.

Et l'ajout des points suivants :

27A. PROGRAMME RÉNO-RÉGION.

27B. DEMANDE DU CLUB DE GOLF DE MURDOCHVILLE DANS
LE CADRE DU PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS
VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT
COPPER ET D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.

27C. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 22-075.

27D. ACCEPTATION DE SOUMISSION - ACHAT DE FLEURS
ET D'ARBRES POUR L'ÉCOCENTRE.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES
ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du
9 mai et des assemblées spéciales du 12 mai et du
7 juin 2022 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière
du 9 mai et des assemblées spéciales du 12 mai et
du 7 juin 2022 soient et sont adoptés tels que
présentés.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES
ANTÉRIEURES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit
avec les membres du Conseil, les points majeurs
des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2022, EXCLUANT
LES DÉPÔTS SALAIRES.**

Le bordereau des déboursés pour la période du
1^{er} au 31 mai 2022, excluant les dépôts salaires
et qui s'élève à 83 813,54 \$, est déposé pour
acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2337 à 2350, les dépôts directs 888 à 922 ainsi que les prélèvements 777 à 796 confirment les paiements effectués du 1^{er} au 31 mai 2022 et totalisant la somme de 83 813,64 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2022.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 mai 2022 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 mai 2022 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 mai 2022 : 1 408 002,00 \$

Dépenses :

Au 31 mai 2022 : 739 350,01 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 mai 2022 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Le rapport mensuel de la directrice des Finances, du directeur du service des Travaux publics et du directeur intérimaire du Service de Sécurité Incendie sont déposés auprès des membres du Conseil.

8. CORRESPONDANCE.

1. Lettre de madame Thérèse David, présidente du Mouvement national des Québécoises et Québécois, ayant comme objet le Programme d'assistance financière 2022.
2. Information du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales.
3. Copie d'une lettre envoyée par la Ville de Murdochville à monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, madame Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique et vice-première Ministre, madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, monsieur Jonathan

Julien, ministre responsable de la région de la Gaspésie et des Îles, madame Méganne Perry Mélançon, députée du comté de Gaspé, madame Rachèle Leblanc, conseillère politique régionale au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, et à monsieur Sébastien Lévesque, conseiller en développement régional et en aménagement du territoire au ministère des Affaires municipales et des Régions, ayant comme objet une aide financière d'urgence pour la réfection du ponceau de la rue des Bouleaux et la restauration du ruisseau Copper.

4. Lettre de madame Sylvie Poirier, courtière en assurance de dommages chez Lussier, informant la Ville qu'il est important de faire parvenir à notre compagnie d'assurance la programmation des activités qui seront tenues sur le territoire de la ville afin de savoir si elles sont couvertes par notre contrat d'assurances.

5. Lettre de madame Janique Lebrun, directrice régionale de la Sécurité civile et de la Sécurité incendie Gaspésie - Les Îles, concernant la préparation aux incendies de forêt 2022.

9. RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021.

Le maire, madame Délisca Richie Roussy, fait lecture du Rapport du maire sur les faits saillant du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

10. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 674 357 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 674 357 \$ POUR LA RÉFECTION DE PONCEAUX ET LA RESTAURATION DU RUISSEAU COPPER.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard, qu'il sera adopté, lors d'une assemblée ultérieure, le règlement 22-407 - Règlement décrétant une dépense de 5 674 357 \$ et un emprunt de 5 674 357 \$ pour la réfection de ponceaux et la restauration du ruisseau Copper.

11. RÉOLUTION 22-092 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-405 - RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES INTERVENTIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 22-405 - RÈGLEMENT 22-405 - RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES INTERVENTIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - soit et est adopté.

12. RÉSOLUTION 22-093 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2020-2025 À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT la Convention collective 2020-2025 négociée, préparée et déposée auprès du Conseil municipal.

CONSIDÉRANT QUE celle-ci répond aux attentes du Conseil municipal.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de négociations de la Ville de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de signature de la Convention collective 2020-2025 à intervenir entre le Syndicat des employé(e)s et la Ville de Murdochville soit et est donnée.

13. CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

14. DEMANDE DE MADAME NATHALIE LAVOIE ET DE MONSIEUR ALAIN ARSENAULT.

Considérant que la demande de madame Nathalie Lavoie et de monsieur Alain Arsenault concerne le plan d'urbanisme, celle-ci sera transmise au Comité consultatif d'urbanisme.

15. DON DES ARTICLES DE SPORT ENTREPOSÉS DANS LE BLOC MULTIFONCTIONNEL DE LA 4^E RUE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

16. RÉSOLUTION 22-094 - INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS.

CONSIDÉRANT l'obligation découlant de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable d'installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles non-résidentiels de la municipalité d'ici le 1^{er} septembre 2022.

CONSIDÉRANT l'obligation découlant de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable d'inclure une forme de tarification volumétrique pour les immeubles non-résidentiels dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau, d'ici le 1^{er} septembre 2023.

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau ont été prévues au budget de l'année en cours et au programme triennal d'immobilisations.

CONSIDÉRANT la liste soumise au Conseil municipal des immeubles non-résidentiels, basée sur le dépôt de rôle 2022-2024, étant desservis par le réseau municipal d'aqueduc.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur des Travaux publics, monsieur Alcide Richard, soit et mandaté pour faire produire des soumissions pour l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau selon la liste approuvée par le Conseil et ce, conformément au règlement 19-380 de gestion contractuelle.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, soit mandatée pour préparer un règlement régissant les compteurs d'eau dans la municipalité.

17. RÉSOLUTION 22-095 - SOUMISSION - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - RÉFECTION DES PONCEAUX.

CONSIDÉRANT QU' une étude géotechnique est nécessaire afin de finaliser les plans et devis pour la réfection du ponceau de la rue des Bouleaux et la restauration du ruisseau Copper.

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Englobe au montant 30 875 \$, plus taxes applicables.

CONSIDÉRANT QU' un montant de 300 \$ du mètre supplémentaire sera facturé advenant le cas où le forage devrait dépasser 12 mètres de profondeur pour atteindre le roc.

CONSIDÉRANT QUE ces coûts sont inclus dans l'estimation des coûts détaillés annexée au règlement d'emprunt 22-407 décrétant une dépense de 5 674 357 \$ et un emprunt de 5 674 357 \$ pour la réfection de ponceaux et la restauration du ruisseau Copper.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de l'entreprise Englobe au montant de 30 875 \$, plus taxes applicables, pour une étude géotechnique afin de finaliser les plans et devis pour la réfection du ponceau de la rue des Bouleaux et la restauration du ruisseau Copper.

QUE la Ville de Murdochville accepte d'acquitter tout supplément concernant le montant supplémentaire pouvant être facturé (300 \$ / mètre additionnel) en cas où le forage devrait dépasser 12 mètres de profondeur pour atteindre le roc.

18. RÉOLUTION 22-096 - SOUMISSION - RÉPARATION DU CHARGEUR SUR ROUES.

CONSIDÉRANT QUE le système d'injection du chargeur sur roues a besoin de travaux urgents afin d'assurer l'utilisation optimale de cet équipement et d'éviter des bris plus importants.

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Toromont pour le matériel et le travail nécessaire (8 heures) pour mettre à niveau le système d'injection du chargeur sur roues.

CONSIDÉRANT QUE cette soumission s'élève à 12 319,51 \$, plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de la firme Toromont au montant de 12 319,51 \$ plus taxes applicables, soit un montant total de 14 164,36 \$ pour le matériel et le travail nécessaire (8 heures) pour mettre à niveau le système d'injection du chargeur sur roues.

19. RÉOLUTION 22-097 - ANNULATION DE LA RÉOLUTION 22-042 ET TRANSFERT DU DÉPÔT DE GARANTIE.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 22-042, la Ville de Murdochville acceptait l'offre d'achat de madame Sabrina Parent, monsieur Victor Vincent-Clarke et de monsieur William-Ménard pour l'acquisition de la propriété située au 645, rue des Pionnières - lot 5 857 026.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 22-058, la Ville de Murdochville acceptait l'offre d'achat de madame Sabrina Parent, monsieur Victor Vincent-Clarke et de monsieur William-Ménard pour l'acquisition du

terrain situé sur l'avenue
Miller, lot 5 439 193.

CONSIDÉRANT le courriel de madame Sabrina Parent demandant l'annulation de l'offre d'achat pour la propriété située au 645, rue des Pionnières, lot 5 857 026 et le transfert de son dépôt de garantie au montant de 2 500 \$ sur l'acquisition du terrain situé sur l'avenue Miller, lot 5 439 193.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la résolution 22-042 soit et est annulée.

QUE le dépôt de garantie fait sur la propriété du 645, rue des Pionnières, lot 5 857 026, soit et est transféré sur le terrain situé sur l'avenue Miller, lot 5439193.

**20. RÉSOLUTION 22-098 - RETENUE SUR CONTRAT. RÉF. :
PORTES ET FENÊTRES DU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT la résolution 22-066 acceptant les soumissions de Ti-Zour Entrepreneur général pour le remplacement des portes et fenêtres au garage municipal.

CONSIDÉRANT la dénonciation de projet reçue par le sous-traitant Vitrierie Mont-Joli inc.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une retenue de 10 % soit effectuée sur le paiement des factures Ti-Zour Entrepreneur général pour être libérée lorsque quittance sera reçue du sous-traitant.

**21. RÉSOLUTION 22-099 - AUTORISATION DE PAIEMENT À
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON - AUDIT 2021.**

CONSIDÉRANT la facture 2544481 au montant de 3 000 \$, plus taxes applicables, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

CONSIDÉRANT la facture 2555332 au montant de 8 000 \$, plus taxes applicables, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

CONSIDÉRANT la facture 2565993 au montant de 8 025 \$, plus taxes applicables,

de la firme Raymond Chabot Grant
Thornton.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE paiement des factures 2544481 au montant de
3 000 \$, plus taxes applicables, 2555332 au
montant de 8 000 \$, plus taxes applicables, et
2565993 au montant de 8 025 \$, plus taxes
applicables, soit autorisé.

**22. RÉOLUTION 22-100 - AUTORISATION DE PAIEMENT DE
LA FACTURE F33709 DE CHRISTIAN L'ITALIEN,
ARPENTEUR - RÉF. : DIVISION LOT 5 856 691.**

CONSIDÉRANT la facture F3370 de monsieur
Christian L'Italien, arpenteur-
géomètre inc., pour une opération
cadastrale visant à remplacer le
lot 5 856 691 par les lots
6 508 106 et 6 508 107.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le paiement de la facture F3370 de monsieur
Christian L'Italien, arpenteur-géomètre inc. pour
une opération cadastrale visant à remplacer le
lot 5 856 691 par les lots 6 508 106 et 6 508 107,
soit et est autorisé.

**23. RÉOLUTION 22-101- MANDAT À ME LINE DESROSIERS,
NOTAIRE. RÉF. : RÉTROCESSION DU PARC NORANDA.**

CONSIDÉRANT QU' une entente tripartite était
intervenue entre Noranda inc., la
Ville de Murdochville et le
Gouvernement du Québec en 2003
suite à la fermeture de la mine.

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'apporter des
modifications à cette entente en
vue du démantèlement des bâti-
ments abandonnés.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Me Line Desrosiers, notaire, soit et est
mandatée afin d'apporter les modifications
nécessaires à l'entente tripartite intervenue
entre Noranda inc., la Ville de Murdochville et
le Gouvernement du Québec.

**24. RÉOLUTION 22-102 - OFFRE D'ACHAT POUR LA
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 629-631. AVENUE DES CURÉS-
ALLARD - LOT 5 856 578.**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de monsieur Michael Gérard Spence pour l'acquisition de la propriété située au 629-631, avenue des Curés-Allard, lot 5 856 578, au montant de vingt mille dollars (20 000 \$).

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de monsieur Michael Gérard Spence pour l'acquisition de la propriété située au 629-631, avenue des Curés-Allard, lot 5 856 578, offre au montant de vingt mille dollars (20 000 \$).

QUE l'ensemble des clauses inscrites au formulaire de soumission dûment complété par le proposeur soit partie intégrante de l'acte de vente à intervenir dans un délai maximum de 60 jours, soit au plus tard le 15 août 2022.

QUE le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, soient et sont autorisées à signer les documents relatifs à cette transaction.

25. RÉOLUTION 22-103 - OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 725, 2E RUE - LOT 5 856 578.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de monsieur Michael Latta pour l'acquisition du terrain situé 725, 2e Rue, lot 5 857 145, au montant de vingt-deux mille dollars (22 000 \$).

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de monsieur Michael Latta pour l'acquisition de la propriété située au 725, 2e Rue, lot 5 857 145, offre au montant de vingt-deux mille dollars (22 000 \$).

QUE l'ensemble des clauses inscrites au formulaire de soumission dûment complété par le proposeur soit partie intégrante de l'acte de vente à intervenir dans un délai maximum de 60 jours, soit au plus tard le 15 août 2022.

QUE le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, soient et sont autorisées à signer les documents relatifs à cette transaction.

26. RÉSOLUTION 22-104 - OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 620, RUE DES PINS- LOT 5 856 782.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de monsieur Keenan Wieg pour l'acquisition de la propriété située au 620, rue des Pins, lot 5 856 782, au montant de vingt-huit mille dollars (28 000 \$).

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de monsieur Keenan Weig pour l'acquisition de la propriété située au 620, rue des Pins, lot 5 856 782, offre au montant de vingt-huit mille dollars (28 000 \$).

QUE l'ensemble des clauses inscrites au formulaire de soumission dûment complété par le proposeur soit partie intégrante de l'acte de vente à intervenir dans un délai maximum de 60 jours, soit au plus tard le 15 août 2022.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, soient et sont autorisées à signer les documents relatifs à cette transaction.

27. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 22-105 - PROGRAMME RÉNO-RÉGION.

CONSIDÉRANT QUE cette subvention sert à aider financièrement un ou des propriétaires-occupants à revenus modestes à effectuer des travaux pour corriger des déficiences majeures sur leur résidence.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme "Réno-région" quatre (4) demandes répondant aux critères d'admissibilité furent déposées à la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT l'analyse faite de ces demandes et les recommandations faites par le directeur du service des Travaux publics, monsieur Alcide Richard.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'enveloppe du programme Réno-Région soit accordée selon la liste de priorité suivante :

1. Madame Valérie Baker
2. Madame Jocelyne Girard
3. Monsieur Gilles Beaudry
4. Monsieur Allen Tapp

B) RÉSOLUTION 22-106 - DEMANDE DU CLUB DE GOLF DE MURDOCHVILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER.

CONSIDÉRANT la demande du Club de golf pour une aide financière de 1 700,00 \$ pour l'achat de peinture pour le chalet du Club.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE ET HAROLD MERCIER, S'ABSTENANT DE VOTER PUISQU'ILS SIÈGENT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE GOLF

QUE la Ville de Murdochville accorde au Club de golf de Murdochville, par le biais du programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, la somme totale de 1 700 \$, soit 850 \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et 850 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

C) RÉSOLUTION 22-107 - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 22-075.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 22-075, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, était mandatée pour signer la nouvelle Politique familiale et des aînés, pour et au nom de la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT l'absence de madame Emmanuelle Desrochers-Perreault.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, soit et est mandatée pour signer la nouvelle Politique familiale et des aînés, pour et au nom de la Ville de Murdochville.

D) RÉSOLUTION 22-108 - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION - ACHAT DE FLEURS ET D'ARBRES POUR L'ÉCOCENTRE.

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Les Serres de la Baies pour l'achat de fleurs et d'arbres pour l'aménagement de l'Écocentre, soumission au montant de 930 \$, plus taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la
soumission de la firme Les Serres de la Baies
pour l'achat de fleurs et d'arbres pour
l'aménagement de l'Écocentre, soumission au
montant de 930 \$, plus taxes applicables.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du
maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

29. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-
PIERRE CHOUINARD
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il
est 20 h 15.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

NADIA SOUCY
Greffière adjointe